

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JANVIER 2017**

<b>Date de convocation :</b> 5 janvier 2017	<b>Nombre de conseillers :</b> en exercice : 15
<b>Date d'affichage du compte-rendu :</b> 21 JAN. 2017	présents : 10
	votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry – COSSERON Claude – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – LEMAITRE Cyril – LEMAITRE Philippe - LECLERC Joël - LENOEL Jacqueline - DIEUL Sandrine – GOYER Muriel formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GILLES Christophe.  
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

**Absents :** AUCRETERRE Stéphane - MACCHI Dominique – MESNAGE Dominique.

**Secrétaire de séance :**

GOYER Muriel.

Délibérations prises à l'unanimité :

- ✓ création d'une opération comptable pour les travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments communaux et inscription de crédits ;
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets commune et assainissement 2017 ;
- ✓ demande d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les bâtiments communaux situés 8, 18 et 20 rue de l'Eglise ainsi que pour la salle du presbytère située 14 rue du presbytère ;
- ✓ détermination de la date du repas des anciens et de celle du montage des illuminations de Noël : 1<sup>er</sup> samedi de décembre ;
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour mettre en vente la parcelle communale située aux Fosses à Lin et fixation de son prix de vente ;
- ✓ acceptation du devis relatif à des travaux électriques dans la salle du conseil municipal ;
- ✓ suppression d'un poste permanent vacant d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (29 h/35 h) suite à un avancement de grade ;
- ✓ vote du budget 2017 du Lotissement Touristique « Les Salicornes » ;
- ✓ autorisation est donnée à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche pour achever la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 10 janvier 2017,  
Le Maire,  
Thierry LOUIS

